

ASSEMBLÉE NATIONALE10 janvier 2007

MÉDICAMENT - (n° 3062)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 69

présenté par
Mme Gallez, rapporteure
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 28

Après les mots : « intervenant dans », rédiger ainsi la fin de la première phrase de l’alinéa 2 de cet article :

« les secteurs correspondants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.